

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

AMENDEMENT

N ° CF212

présenté par

Mme Louwagie, M. Jean-Pierre Vigier, M. Le Fur, Mme Bazin-Malgras, M. Bazin,
Mme Beauvais, M. Straumann, M. Hetzel, Mme Bonnivard, Mme Le Grip, M. Forissier, M. Door
et M. Gosselin

ARTICLE 56

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.